

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Romain, Pierre Weiss, Bénédicte Montant, Serge Hiltbold, Pierre Conne, Antoine Barde, Bertrand Buchs, Patrick Saudan, Daniel Sormanni, Bernhard Riedweg, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Beatriz de Candolle, Gabriel Barrillier, Patrick Lussi, Raymond Wicky, Jean-Marie Voumard, Jean-Marc Guinhard, Jocelyne Haller, Michel Ducret, Stéphane Florey, Olivier Baud, Jean-Luc Forni, Simone de Montmollin, Jean-Louis Fazio, Norbert Maendly, Henry Rappaz, Olivier Cerutti, Salika Wenger, Marie-Thérèse Engelberts, Francisco Valentin, Christian Flury, Ronald Zacharias, Pierre Ronget

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2014

Proposition de motion

pour la préservation et l'accès au public du site archéologique de l'Esplanade Saint-Antoine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance des découvertes faites sur l'Esplanade Saint-Antoine ;
- la grande valeur archéologique, historique et patrimoniale d'un site qui complète une série d'églises paléochrétiennes déjà en partie accessibles dans notre ville (Saint-Pierre, Saint-Gervais, La Madeleine, Saint-Jean) ;
- la possibilité d'intégrer ce site dans un itinéraire muséal en lien avec le Musée d'art et d'histoire et le sous-sol archéologique du parking Saint-Antoine,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures nécessaires pour la préservation de ce patrimoine genevois et son accessibilité au public.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il convient d'emblée de souligner l'ampleur de la découverte de l'ancien mottet de Saint-Laurent, vaste plateforme d'artillerie édifée en 1537, peu après l'adoption de la Réforme protestante. Cet ouvrage militaire est conservé sous la forme de puissantes maçonneries qui font écho à celles mises en valeur dans le parking Saint-Antoine. Les murailles, qui font près de trois mètres d'épaisseur pour une profondeur pouvant atteindre une dizaine de mètres, sont majoritairement constituées de boulets de rivière liés avec une grande quantité de mortier à la chaux. Les parements présentent, en certains endroits, des blocs architecturaux sculptés, en grès molassique, provenant des édifices religieux et des bâtiments du faubourg de Saint-Victor qui furent démantelés à cette époque afin de permettre le déploiement du nouveau système de fortifications bastionnées autour de la cité.

La création de cette plateforme d'artillerie, en avant de l'ancien front de fortification édifé au cours du Moyen Age, a eu pour conséquence de protéger les couches archéologiques qui furent ainsi scellées à l'intérieur d'un grand « écrin » formé par cet ouvrage militaire. On peut considérer qu'il s'agit là d'une véritable aubaine que des vestiges si riches aient ainsi pu parvenir jusqu'à nous.

Les origines de l'oppidum celtique de *Genava*, agglomération fortifiée dont la fondation se place à l'aube du dernier quart du II^e siècle avant Jésus-Christ, peuvent être évoquées à partir de structures fournissant du matériel céramique contemporain. Dès l'époque augustéenne, c'est-à-dire vers 40 avant Jésus-Christ, des fosses dépotoirs ainsi que des traces de constructions témoignent d'une installation humaine plus marquée. De nombreux fragments de céramique, des ossements animaux ainsi que plusieurs objets appartiennent à cette période lointaine.

C'est dans ce contexte que se développera un quartier antique, le long d'une voie de circulation dont l'axe est repris par l'actuelle rue des Chaudronniers. Les vestiges des bâtiments appartenant à ce quartier résidentiel sont retrouvés sur le site de l'Esplanade Saint-Antoine ; il s'agit de constructions aménagées en terrasse, dans la pente descendant en direction du lac. La découverte spectaculaire d'une importante concentration d'amphores à huile d'olive provenant du bassin du Guadalquivir en Espagne, disposées sur le sol d'une construction de façon régulière et sur deux niveaux,

correspond à un vide sanitaire réalisé à l'époque de l'empereur Néron, c'est-à-dire entre 50 et 70 après Jésus-Christ. Hormis les vestiges de ce quartier antique, les nombreux objets découverts (céramiques, monnaies, lampes à huile, etc.) nous renseignent tant sur la vie quotidienne que sur les relations commerciales établies par les habitants de la ville durant la période gallo-romaine.

C'est au cours du Bas-Empire que des sépultures seront installées sur cette zone désormais extérieure à la cité, cette dernière étant réduite au sommet de la colline Saint-Pierre, confinée à l'intérieur d'une enceinte fortifiée. Le quartier antique est en partie abandonné et plusieurs séries de tombes sont installées dans les ruines des bâtiments. Les sépultures, dont certaines sont encore en cours de dégagement, sont placées dans des coffres de bois. Elles sont datées des IV^e et V^e siècles. La fonction funéraire de ces lieux s'affirmera avec l'édification d'une vaste église funéraire dont les vestiges apparaissent progressivement. Une importante série de tombes en coffres de dalles occupe l'espace intérieur de l'église ainsi que ses annexes. Certaines de ces sépultures sont réalisées avec des dalles provenant du démantèlement des bâtiments antiques et c'est une partie de l'histoire de l'urbanisation gallo-romaine dont témoignent ces aménagements funéraires. Quant au cimetière organisé devant la façade occidentale et au sud de cette église, il comprend des inhumations de divers types (coffres de dalles, coffres de *tegulae* (tuiles antiques récupérées), coffres de bois, coffres mixtes, etc.).

Sur la base de ces éléments, cette église suburbaine peut être datée, au plus tard, du courant du VI^e siècle. Dans l'état actuel des recherches, il semble bien que cet édifice chrétien fut détruit au début du Moyen Age. Une chapelle lui a alors succédé. Il s'agit de la chapelle Saint-Laurent, mentionnée dans les sources d'archives dès le XII^e siècle et détruite en 1532. C'est elle qui donnera son nom à la plateforme d'artillerie édifiée cinq années plus tard sur son emplacement : le mottet de Saint-Laurent.

Le chantier archéologique de l'Esplanade Saint-Antoine devrait se terminer, vraisemblablement à la fin de l'année 2014, au vu de la richesse comme de l'importance des découvertes réalisées au fur et à mesure de l'avancement des recherches, notamment en ce qui concerne l'église suburbaine.

Conscient du fait qu'il s'agit d'une découverte exceptionnelle, tant par l'ampleur et la qualité des vestiges mis au jour, et pour répondre à la demande de pétitionnaires (P 1865), le Conseil d'Etat, conjointement avec la Ville de Genève, envisage la création d'un site archéologique accessible à tous. En effet, les vestiges sont conservés à une profondeur qui permettra aisément de les présenter dans un espace protégé par une dalle de couverture

sur laquelle pourra être réalisée la promenade publique. Le projet ne mettra ainsi pas en péril l'aménagement de surface, tel que souhaité par la Ville de Genève et qui devra nécessairement intégrer des éléments incitant le promeneur à venir découvrir les racines de la ville conservées en sous-sol.

Le coût d'une pareille réalisation devrait se situer **entre 6 et 9 millions de francs (dont un tiers à charge de l'Etat, un autre tiers à celle de la Ville de Genève, et un dernier tiers probablement de la Fondation Wilsdorf, qui a été approchée)**, cette somme comprenant la création du site archéologique avec une mise en scène des vestiges qui les rendrait accessibles à tout public. Dans cet esprit, il serait judicieux de créer une synergie avec le Musée d'art et d'histoire, situé à proximité, dont les collections archéologiques régionales pourraient être mises en perspectives en créant un dialogue entre les vestiges et les objets archéologiques.

Une étude de faisabilité pour la réalisation d'un tel projet est menée à l'interne par la Ville de Genève et les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2014. Une première séance de travail s'est déroulée le 29 avril 2014, en présence des représentants de la Ville de Genève et de l'archéologue cantonal. Il s'agira ensuite de mandater un bureau d'architectes spécialisés afin de préciser les coûts et les variantes possibles d'une telle réalisation. Quant au financement de la création de ce site archéologique, il devrait être assuré par la Ville, l'Etat et un partenaire privé.